

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT SPORT EMS EN CABINET

Prestataire :

ED DIETETIQUE SPORT EMS – Emilie DESCHAMPS
2, rue Jean Gabin
11200 LEZIGNAN Corbières
06.17.91.60.64
emilie.dietetique@hotmail.fr

N°SIRET : 539 082 214 00047

Bénéficiaire :

Mme / Mr / Mlle (Nom-prénom) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

ABONNEMENT :

- 3 mois – 138.00€ / mois (1 séance / semaine)
- 6 mois – 105.00€ / mois (1 séance / semaine)
- 1 an – 96.00€ / mois (1 séance / semaine)

Frais d'inscription : 59.00€

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales d'adhésion.

Fait, le : ___ / ___ / ___ à _____

Signature :

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION (Date d'entrée en vigueur 01/08/2024)

1- OBJET

Les conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve à la souscription de tout contrat d'abonnement et toutes personne physique ou morale.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions de l'abonnement, de l'accès et de l'utilisation des installations au cabinet.

Tout adhérent déclare, préalablement à son adhésion, qu'il est majeur et à la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales. Son acceptation de celles-ci est matérialisée par la validation de l'adhésion. L'acceptation des présentes conditions générales ne peut être que pleine et entière. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue.

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de l'adhésion de l'adhérent. La nullité d'une clause des présentes n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales.

ED DIETETIQUE SPORT EMS, se réserve la faculté de modifier ses conditions générales d'adhésion à tout moment.

Ne s'agissant pas d'une obligation légale, ED DIETETIQUE SPORT EMS n'impose pas la remise d'un certificat médical pour s'abonner, cependant ED DIETETIQUE recommande à tout adhérent avant sa première séance et de manière régulière, de consulter un médecin spécialiste du sport afin de faire vérifier son aptitude à la pratique d'une activité physique.

ED DIETETIQUE SPORT EMS atteste avoir souscrit une assurance dommage à responsabilité civile professionnelle.

2- SEANCES

Avant sa première séance (« essai »), l'adhérent atteste avoir reçu en main propre et pris connaissance de toutes les contres indications liées à la pratique d'un entraînement intégrant l'électrostimulation. (EMS).

L'adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé sont en parfaite adéquation avec cette activité. En cas de doute, ce dernier devra fournir un avis médical lui autorisant la pratique de l'électrostimulation avant le début de sa première séance.

Toute séance annulée moins de 48 heures à l'avance sera due.

L'adhérent adhère en considération avec ED DIETETIQUE SPORT EMS et non des coachs. ED DIETETIQUE SPORT EMS se réserve par conséquent la possibilité de changer de coach tout au long du contrat.

3- ACCES AU CABINET ED DIETETIQUE SPORT EMS

L'adhérent reconnaît à la souscription de l'abonnement avoir pris connaissance des horaires d'accès au cabinet. Soit : Lundi 12h00-20h00 // Mardi : 9h00-12h00 // Jeudi : 12h00-18h00 // Vendredi : 9h00-12h00/ 17h00-20h00.

Seul un adhérent titulaire d'un abonnement en cours de validité aura le droit d'accéder à la zone d'entraînement après y avoir été invité et sous réserve d'avoir pris rendez-vous.

La présence de tiers non-adhérents est interdite, notamment les mineurs.

L'adhérent a interdiction d'utiliser seul l'équipement EMS ainsi que la machine d'électrostimulation.

La zone d'entraînement EMS est une zone nus pieds, des chaussettes antidérapantes seront fournies pour tout abonnement. En souscrivant à l'abonnement, l'adhérent accepte ses conditions d'utilisation, en cas de refus l'accès à la zone d'entraînement sera refusé et la séance décomptée.

4- ABONNEMENT

L'abonnement est personnel à l'adhérent, il ne peut en aucun cas, être cédé ou transféré à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

ED DIETETIQUE SPORT EMS, se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant à l'adhérent l'application du prix en vigueur au jour de son inscription.

- 4-1 Report

L'adhérent qui aura choisi un abonnement égal ou supérieur à 6 mois pourra, une seule fois et sous réserve de la remise du justificatif correspondant, obtenir le report de l'abonnement pour la durée de son indisponibilité, en cas de maladie ou d'accident grave l'empêchant de poursuivre temporairement l'abonnement, de grossesse, de déplacement professionnel supérieur à trente jours consécutifs, de licenciement.

L'adhérent ne pourra pas accéder au Cabinet ED DIETETIQUE SPORT EMS pendant la période de suspension de son abonnement.

Une suspension ne pourra, en aucun cas, être rétroactive.

- 4-2 Résiliation

L'adhérent qui aura choisi un abonnement égal ou supérieur à 6 mois pourra, sous réserve de la remise du justificatif correspondant, obtenir la résiliation de son abonnement en cas d'empêchement définitif, décès, handicap, mutation professionnelle...

Par ailleurs, ED DIETETIQUE SPORT EMS se réserve le droit de résilier le contrat de tout adhérent, de plein droit et à ses torts exclusifs : - comportement agressif, non respectueux ou violent envers toute personne présente au sein du Pole Santé (professionnel de santé, adhérents, ...), - non respect des présentes conditions générales, - dégradation volontaire, - violation des lois applicables.

ED DIETETIQUE se réserve le droit de solliciter tous dommages intérêts en raison de la faute de l'adhérent.

- 4-3 Droit de rétractation

L'adhérent dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de signature du présent contrat pour se rétracter sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalité. L'adhérent doit pour cela envoyer par courrier recommandé sa demande de rétractation à ED DIETETIQUE SPORT EMS, néanmoins les séances effectuées resteront dues.

5- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont enregistrées par ED DIETETIQUE SPORT EMS, aux seules fins d'une bonne mise en place du coaching, ainsi que pour la bonne gestion du dossier adhérent. (facturation, réservation, ...)

CONTRAT NOMINATIF, NON ECHANGEABLE ET NON REMBOURSABLE.